



PRÉFET DU NORD

Douai, le 22 juillet 2014

### Communiqué de presse

## ANNULATION DE L'ELECTION MUNICIPALE À FENAIN : LE PRÉFET DU NORD MET EN PLACE UNE DELEGATION SPECIALE

JEUDI 24 JUILLET 2014 À 10 HEURES



A la suite de l'annulation des opérations électorales du 23 mars 2014 pour la commune de Fenain, prononcée le 10 juin 2014 par le tribunal administratif de Lille et devenue définitive, le préfet du Nord a institué, en application des articles L2121-35 et 2121-36 du code général des collectivités territoriales, une délégation spéciale pour remplir les fonctions du conseil municipal.

Cette délégation sera installée ce jeudi 24 juillet en mairie de Fenain.

Elle est composée de :

- Emile Mocq, sous-préfet honoraire,
- Elisabeth Duflos, secrétaire administrative de l'Intérieur et de l'Outre-mer en retraite,
- Bernard Deschodt, administrateur des finances publiques territorial de Douai.

La délégation spéciale remplit les fonctions du conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Elle élit son président qui exerce les pouvoirs de police du maire et agit en sa qualité d'agent de l'État. Elle a également pour mission de préparer l'élection du prochain conseil municipal qui sera organisée dans un délai maximal de trois mois à compter de la décision d'annulation des élections. Les pouvoirs de la délégation spéciale prendront fin dès l'installation de ce nouveau conseil élu à l'issue des élections.